

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2016

Convocation : 20 Juin 2016

LE MERCREDI VINGT NEUF JUIN DEUX MIL SEIZE, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 21 h 00, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIE, Maire.

Etaient présents :

DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, VEILLARD Michel, PICHARD Guillaume, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François.

Absents excusés : Mme CORDEAU Marie-Odile, Mme BAUER Frédérique,

Pouvoirs : Mme CORDEAU Marie-Odile à M. BODA Roland.

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. PICHARD est élu secrétaire de séance.

### **1. Aménagement de la mare rue d'Orléans : Choix de l'entreprise : validation de la proposition de la CAO**

Monsieur le Maire rappelle les montants estimatifs de l'opération :

**Lot 1 : Voirie et réseaux divers** : Estimatif de Maître d'Œuvre : 54 464,50 € HT

**Lot 2 : Eclairage public** : Estimatif de Maître d'Œuvre : 6 100 € HT

**Lot 3 : Espaces verts** : Estimatif de Maître d'Œuvre : 93 111,95 € HT + option 3 300 € HT

Par décision n° 2016/10 en date du 29/03/2016, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de marché pour la réalisation des travaux d'aménagement de la mare de la rue d'Orléans.

M. le Maire rappelle la nature de l'opération :

Les travaux comprennent trois lots : lot n° 1 VRD, lot n° 2 Eclairages publics, lot n° 3 : Espaces verts qui feront l'objet de marchés séparés.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie lundi 27 juin 2016 à 9 h 00 pour examiner les offres ci-après :

#### **Lot n° 1 - Voirie et réseaux divers :**

Lot 1	COLAS	EIFFAGE	EUROVIA
	Montant HT	Montant HT	Montant HT
Secteur Voirie	52 618,64	52 196,25	54 278,46
Secteur Mare	5 491,92	7 073,10	7 081,24
TOTAL	58 110,56	59 269,35	61 359,70

L'analyse des offres en fonction des critères de choix : 60 % valeur technique - 40 % prix, a déterminé le choix de la CAO pour l'entreprise COLAS.

La CAO soumet ce choix au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

♦ approuve le choix de l'entreprise COLAS pour un montant de 58 110,56 € HT soit 69 732,67 € TTC,

♦ autorise M. le Maire à signer le marché.

#### **Lot n° 2 - Eclairages publics**

Lot 2	EIFFAGE ENERGIE		
	Montant HT		
Tous Secteurs	5 270,00		

La Commission d'Appel d'Offres a examiné l'offre unique proposée pour ce lot. Cette offre correspondant techniquement à la demande et le prix étant très proche de l'estimatif, la CAO a estimé qu'elle pouvait être retenue.

La CAO soumet ce choix au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- ♦ approuve le choix de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 5 270,00 € HT soit 6 234,00 € TTC,
- ♦ autorise M. le Maire à signer le marché.

### **Lot 3 : Espaces verts :**

Lot 3	ARPAJA	JULIEN ET LEGAULT	
	Montant HT	Montant HT	
Tous secteurs	79 428,19	95 375,83	
Option garde-corps	3 575,00	3 333,00	
TOTAL	83 003,19	98 708,83	

L'analyse des offres en fonction des critères de choix : 60 % valeur technique - 40 % prix a déterminé le choix de la CAO pour l'entreprise ARPAJA.

La CAO soumet ce choix au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- ♦ approuve le choix de l'entreprise ARPAJA pour un montant de 83 003,19 € HT soit 99 603,83 € TTC,
- ♦ autorise M. le Maire à signer le marché.

### Récapitulatif du montant total des travaux :

	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - VRD	58 110,56	69 732,67
Lot 2 - Eclairages publics	5 270,00	6 234,00
Lot 3 - Espaces verts	83 003,19	99 603,83
TOTAL	146 383,75	175 660,50

Monsieur le Maire rappelle le coût global estimatif de cette opération

Travaux : 153 676,50 € HT soit 184 411,74 € TTC

Frais annexes : 21 865,00 € HT soit 26 238,00 € TTC

-----  
OBJECTIF : 175 541,50 € HT soit 210 649,80 € TTC

Il précise que l'inscription budgétaire 2016 est de 213 000 € et que par conséquent, il se dégage compte tenu des travaux et des frais annexes, un solde disponible à l'article 21568 de 18 871,50 €.

La 1<sup>ère</sup> réunion de préparation est fixée au mardi 26 juillet 2016 à 9 h 00

## **2. Voirie : réfection partielle de la Rue de la République et rue de Chartres :**

### **2-1 Choix de l'entreprise : validation de la proposition de la CAO**

Monsieur le Maire rappelle le montant estimatif de l'opération :

Travaux : 109 602,80 € HT soit 131 523,36 € TTC

Par décision n° 2016/08 en date du 29/03/2016, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de marché pour la réalisation des travaux de voirie et de trottoirs sur deux secteurs, rue de la République et rue de Chartres.

M. le Maire rappelle la nature de l'opération : les travaux comprennent un seul lot voirie.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie lundi 27 juin 2016 à 10 h 00 pour examiner les offres ci-après :

EUROVIA	BEAUCE STP	VILLEDIEU	EIFFAGE ROUTE	COLAS
Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT
94 998,95	89 957,30	79 272,10	69 599,30	88 920,61

L'analyse des offres en fonction des critères de choix : 40% valeur technique - 40% prix - 20% délais, a déterminé le choix de la CAO pour l'entreprise EIFFAGE ROUTE.

La CAO soumet ce choix au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- ♦ approuve le choix de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant de 69 599,30 € HT soit 83 519,16 € TTC

- ♦ autorise M. le Maire à signer le marché.

Monsieur le Maire rappelle le coût global estimatif de cette opération

Travaux : 109 602,80 € HT soit 131 523,36 € TTC

Frais annexes : 6 500,00 € HT soit 7 800,00 € TTC

-----  
OBJECTIF : 116 102,80 € HT soit 139 323,36 € TTC

Il précise que l'inscription budgétaire 2016 est de 147 000 € et que par conséquent, il se dégage compte tenu des travaux et des frais annexes, un solde disponible à l'article 2315/17 de 7 676,64 €

La 1<sup>ère</sup> réunion de préparation est fixée au jeudi 21 juillet 2016 à 9 h 00

## 2-2 Pour info : Subvention FDAIC

Pour information la commission permanente s'est réunie le 3 Juin et a octroyé à la commune pour :

- ♦ la rue de la République : 16 156 € + 2 520 € (enrobés) = 18 676 €

- ♦ la rue de Chartres : 12 844 €

Le taux de subvention est de 29% au lieu des 30% prévus initialement avec plafond subventionnable de 100 000 €.

Pour information, la commission permanente du Conseil Départemental se réunira le 1<sup>er</sup> juillet prochain et examinera le dossier de l'aménagement de la mare d'Orléans. Il devrait être proposé une subvention de 39 654 € pour la réalisation de ces travaux.

## 2-3 Convention particulière de maîtrise d'ouvrage

M. le Maire expose que le Conseil Départemental octroie une subvention au titre des conventions particulières de maîtrise d'ouvrage et d'entretien, pour des travaux concernant la voirie départementale en traverse d'agglomération.

En l'occurrence, il est octroyé la somme de 2 520 € (environ 7 €/m<sup>2</sup> d'enrobé) pour la réfection partielle de la voirie de la rue de la République (RD 939).

En vue de clarifier les rôles et responsabilités du Département et de la Commune lors de ces travaux, il convient de signer une convention particulière de maîtrise d'ouvrage.  
Après lecture de la convention, le Conseil Municipal en approuve les termes et autorise M. le Maire à la signer.

### **3. Aménagement du carrefour RD 132 et RD 939**

#### **Informations sur le déroulement des travaux :**

En raison des travaux de réfection de la canalisation d'eau et de l'élargissement de la voie entre ENSONVILLE et OSSONVILLE, et de l'aménagement du carrefour à l'entrée d'OSSONVILLE :

- . le réseau d'eau a été coupé mardi 28 juin de 8 h 00 à 17 h 00
  - ➔ Pour l'ensemble du hameau d'OSSONVILLE
  - ➔ Pour l'ensemble du hameau d'ENSONVILLE
  
- . le trafic routier sera interdit à compter :
  - du mardi 5 juillet 2016 au mardi 26 juillet
  - ➔ entre ENSONVILLE et OSSONVILLE
  - ➔ RD 939 à hauteur d'OSSONVILLE

En raison de travaux d'amélioration du réseau électrique sur plusieurs secteurs :

- . le réseau électrique a été coupé mercredi 29 juin entre 9 h 00 et 13 h 00
  - ➔ Pour les secteurs d'OSSONVILLE : du n° 1 au 15, et 9 B rue du Vivier ainsi que le Passage de l'Espérance,
  
- . le réseau électrique a été coupé mercredi 29 juin entre 8 h 00 et 17 h 00
  - ➔ à ENSONVILLE, 2 rue de Bellevue

### **4. Réfection du réseau d'eau à Ossonville : présentation de l'avant-projet**

#### **4-1 Réfection du réseau d'eau :**

M. le Maire présente au Conseil le projet et son coût financier :  
Le devis DIF Conception s'élève à 5 415,00 € HT soit 6 498,00 € TTC  
Le projet est estimé à 94 318,00 € HT soit 113 181,60 € TTC.

Il précise que les crédits budgétaires d'investissement du service de l'eau, au chapitre 21 et 23 s'élèvent à 84 346 € et l'estimatif global (travaux et frais annexes) s'élèvent à 119 679,60 € TTC. Sur cette somme, il faut déduire les travaux de réfection de la canalisation entre ENSONVILLE et OSSONVILLE pour 20 000 €.

Plusieurs solutions sont évoquées afin que ces travaux soient réalisés rapidement, pour pouvoir ensuite engager la réfection des trottoirs d'OSSONVILLE.

Le choix du Conseil est arrêté de la façon suivante :

Lancement de la consultation en fin d'année, pour réalisation en deux tranches, la première fin 2016 et la deuxième début 2017.

#### **4-2 Modification des bordures caniveaux à ENSONVILLE :**

M. le Maire informe qu'il a reçu une demande de M. Bertrand CHATIN, nouveau propriétaire de la maison située au 4, rue des Beaux Epis à ENSONVILLE pour l'agrandissement d'un

« bateau » existant devant la maison. La commission voirie se rendra sur place pour évaluer les travaux.

Le devis réalisé par une entreprise à la demande de M. CHATIN s'élève à 1 800 €.

Les modifications de voirie incombant à la Commune, sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide de faire réaliser les travaux en même temps que ceux de la Rue de la République/rue de Chartres pour profiter des engins de chantier sur place.

## **5. Devis de réfection du logement situé au 10, résidence du Moulin**

Le devis plomberie de l'Entreprise Brierre Eric (remplacement baignoire, parement, meuble sous lavabo, robinetterie, plan lavabo, miroir, tuyauteries) s'élève à 2 886,73 € HT soit 3 175,40 € TTC.

Le conseil Municipal après examen de ce devis, le valide pour exécution des travaux le plus rapidement possible.

Le devis de réfection des peintures du logement demandé à l'entreprise DOMINGUES n'est pas encore arrivé. M. le Maire informe que quelques travaux d'électricité, ainsi que la pose d'une VMC sont à prévoir afin de relouer un logement totalement rénové.

M. le Maire évoque le problème de l'état des lieux des logements communaux et explique qu'il pense ne pas être suffisamment neutre pour réaliser un état des lieux en toute objectivité : il propose au Conseil une externalisation de cette formalité.

Le Conseil Municipal approuve et propose de voir avec un huissier si cette prestation entre dans leur compétence.

## **6. Implantation d'éoliennes à Louville : convention de servitude sur le territoire de la Commune.**

M. le Maire informe que la Société Ferme Eolienne de la GRANDE PIECE SAS, domiciliée à Strasbourg a obtenu les permis de construire sur le territoire de la commune de Louville, un parc de 6 éoliennes, dont 5 situées entre les deux lignes existantes et une à proximité de la déchèterie.

Cette dernière éolienne nécessite :

- pour sa construction, son entretien et son démantèlement le passage de convois exceptionnels sur l'ancien chemin communal n° 1 dit de St Mathurin,
- le passage de câbles souterrains, gaines, tuyauteries et autres pour raccordement au poste de livraison d'électricité.

Après mise au point et négociation avec la Société, une convention énonce les conditions d'utilisation et de mise à disposition de la voie communale.

M. le Maire donne lecture de cette convention, qui prévoit notamment, une indemnité annuelle de 500 € indexée.

Le Conseil Municipal approuve les termes de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

## **7. Budget 2016 : Information FPIC - modification budgétaire**

M. le Maire expose que l'article 73925 (Fonds de péréquation des recettes fiscales Communales et Intercommunales : FPIC) est insuffisamment crédité : la prévision budgétaire s'élève à 7 000 €, la dépense réelle est de 10 213 €

Par conséquent, pour compléter l'article 73925 :

Il sera prélevé à l'article 628 (Divers) la somme de 3 300 € pour être portée à l'article 73925.

Le Conseil Municipal valide la modification.

## **8. Préparation du 14 juillet**

Le Conseil fait le point sur l'organisation :

Les invitations de la population ont été faites via le Ouarville Infos, les Personnalités par courrier.

Programme :

19 h 30 : revue des sapeurs-pompiers

20 h 00 : repas retenu M. Hidouville

- prix du repas : 13 € pour les adultes – gratuit pour les moins de 10 ans
- Boissons : inventaire et commande si nécessaire par Mme AGOSTO
- Installation des tables et fleurissement de la salle : rendez-vous le 13 juillet à 9 h
- 22 h 30 : retraite aux flambeaux/lampions/bonbons : vu par Mme BAUER

23 h 00 : feu d'artifice : M. ORSINI et son équipe.

23 h 30 : soirée dansante : Romain Vinet à la sono.

## **9. Questions diverses**

### **9-1 Plaquettes d'infos communales et site internet**

Les projets sont finalisés. La plaquette sera distribuée et le site rénové mis en ligne à la rentrée de septembre.

### **9-2 Info externalisation à l'ANERVEDEL de travaux de taille**

M. le Maire et M. Veillard, ont reçu le responsable de l'Association ANERVEDEL. A la suite de cette rencontre, un devis a été fourni.

Le prix d'une journée à 2 personnes s'élève à 356,00 € HT soit 427,20 € TTC.

Il a été convenu que l'ANERVEDEL interviendrait avant le 14 juillet pour tailler les haies de l'espace des 4 Vents et la charmille de l'espace du moulin.

### **9-3 Bilan du 5 juin**

M. le Maire et M. SEILLE, remercient les conseillers et leur conjoint qui se sont mobilisés pour l'organisation de cette fête.

M. SEILLE fait le point : 203 convives étaient présents (177 adultes-26 enfants)

La recette s'élève à 3 076 € pour une dépense de 4 862 €. La buvette a rapporté 682 €.

La boisson était fournie par la commune.

Les jeux anciens ont obtenu un beau succès, ainsi que le tir à l'arc et les structures gonflables.

Bon retour en général des participants.

### **9-4 Animation d'été pour les jeunes de 10 à 17 ans :**

La Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne organise du 22 au 26 août 2016, tous les après-midis à l'Espace des 4 Vents une animation pour les jeunes de 10 à 17 ans.

A ce jour, 19 jeunes sont inscrits.

### **9-5 Pancartage : commission du 27 juin à 20 h 30.**

M. le Maire donne la parole à M. PINGUENET, chargé de ce dossier.

Une réunion préparatoire a eu lieu le 27 juin dernier. Elle avait pour but d'effectuer un état des lieux de l'existant et de le compléter.

Le premier constat est le suivant :

Toutes les pancartes existantes sont vieillissantes et nécessitent une mise à jour.  
Les informations à privilégier concernent les commerçants, la zone d'activités, les services techniques, la localisation d'entreprises (artisanales et agricoles).  
Le type de panneau qui rend bien serait une écriture blanche sur fonds vert.  
Contact sera pris avec des fournisseurs afin d'établir une estimation du coût de cette fourniture.  
Dossier à suivre.

#### **9-6 Décès de M. Michel GOUSSARD**

M. le Maire informe le Conseil, du décès de M. Michel GOUSSARD, ancien Sapeur-Pompier sur la Commune.

Les cendres de M. GOUSSARD seront dispersées dans le jardin du souvenir de la Commune mardi 5 juillet à 15 h.

La présence d'un représentant des Pompiers est sollicitée. M. le Maire délègue M. PINGUENET, pour représenter la Commune.

#### **9-7 Réfection de l'intérieur de l'Eglise**

M. le Maire informe qu'il a rendez-vous avec M. DIAS de la Fondation du Patrimoine, le lundi 4 juillet prochain à 14 h 00, afin d'évoquer la possibilité de participation de la Région par l'intermédiaire d'actions à mener en partenariat avec la Fondation.

#### **9-8 Divers**

Un erratum au dernier OUARVILLE-INFOS sera distribué :

- pour modifier les dates de fermeture de la RD 939 et RD 132
- pour rectifier le jour du passage du pizaiolo (lundi et non pas vendredi).

Un problème de véhicules en stationnement prolongé est évoqué. M. le Maire rappelle que les numéros d'immatriculation sont nécessaires pour pouvoir intervenir.

Il est signalé de nouveau de mauvaises odeurs émanant du poste de refoulement sur la place en face de l'église. M. PINGUENET ira voir sur place, ce qui se passe.

La séance est levée à 22 h 20.

Copie intégrale.  
Le Maire